



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 122793

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le transfert en France des restes des défunts inhumés dans des cimetières français en Algérie. L'arrêté paru au *Journal officiel* en juillet dernier précise que les familles disposent de quatre mois pour faire savoir au consul général territorialement compétent si elles souhaitent effectuer le transfert en France, à leurs frais, des restes mortels de leurs parents morts en Algérie. Cet arrêté soulève une grande émotion au sein des familles concernées car nombre d'entre elles qui voudraient rapatrier les ossements de leurs défunts, n'ont pas les moyens financiers d'assumer ce rapatriement. Il lui demande s'il entend débloquer des aides financières en faveur de ces familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122793

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12121

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)